

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une assemblée publique de consultation est tenue le **5 septembre 2017** à 19 h 00 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

A 19 h 00, Monsieur le maire, Pierre Bégin ouvre l'assemblée publique de consultation.

Cette assemblée publique est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affiché aux endroits prévus et transmis à chaque résidence du territoire le 24 août 2017.

2 - SUJETS À DISCUTER

2.1 - Projet de règlement # 263-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique le projet de règlement suivant :

- # 263-164A-2017 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage *Établissement scolaire* à la zone commerciale C-20 et de modifier les dispositions applicables à un projet intégré.

Une période de consultation a eu lieu au bureau municipal du 24 août 2017 au 5 septembre 2017 inclusivement. Le projet de règlement # 263-164A-2017 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'assemblée de consultation est levée à 19 h 10.

Pierre Bégin,

Dominique Lamarre,

Maire
trésorière

Directrice générale et secrétaire-